de BUT en BLANC

Bulletin du Syndicat National des Infirmier(e)s Conseiller(e)s de Santé

Fédération Syndicale Unitaire

SNICS FSU
Syndicat National des Infirmier(e)s Conseiller(e)s de Santé

ACADEMIE DE LILLE
SPECIAL Flash infos novembre

Sommaire :

LES MEMBRES DU BUREAU

Secrétaire Académique:
GRESSIER Valérie
LP Du Detroit Calais
Valerieg20@hotmail.fr ou
lillesnics@gmail.com

Secrétaire académique adjointe
DUFOUR Annie
LP la peupleraie Sallaumines
Tél.: 07/86/99/96/34
lille.snics1@gmail.com

Secrétaire Départementale Pas de Calais
THILLIEZ Martine
Collège M. Piquet MOLINGHEM
martine.thilliez@laposte.net

Secrétaire Départementale nord :
LEFEBVRE Marie Luce
Collège F.Villon Walincourt
Luce_lefebvre@hotmail.fr

Trésorière académique
VERVAECKE Marie
Lycée Beaupré BP 700 79
59481 HAUBOURDIN CEDEX
Tél.: 03/20/07/63/83
.x.trublin@free.fr

EDITORIAL

Manifestation des infirmières pour la défense de leur spécificité à l'Education nationale : Paris le 22 novembre !

L'adresse du SNICS à toutes les collègues appelant à la mobilisation à Paris le 22 novembre n'est pas passé inaperçue. En effet, le cabinet du Ministre (Bernard Lejeune) a transmis une petite note à tous les recteurs pour tenter de désamorcer la mobilisation en cours. Cette note répondait à une question que le SNICS n'a JAMAIS posée : les personnels médico-sociaux seront-ils décentralisés vers les collectivités locales ?

En revanche le Ministre a refusé de répondre à la question du pilotage de la santé considérant que la réponse du positionnement des personnels, à savoir pas de transfert, serait suffisante et l'exonérerait de la question beaucoup plus embarrassante de la gouvernance et du pilotage de la santé.

Je vous mets page suivante les extraits d'un rapport déposé le 9 novembre qui démontre bien que nos inquiétudes ne sont pas imaginaires.

Le SNICS a su deviner, derrière les non réponses de Mr Peillon sur nos missions, le danger que l'on encoure.
Plus que jamais la journée du 22 novembre a toutes les raisons d'exister, c'est bien le SNICS et uniquement le SNICS qui pose les questions de notre devenir.

Soyez en persuadés, nous ferons tout pour que notre travail quotidien auprès des jeunes soit reconnu et ne disparaisse pas sous des missions déléguées !

Le bureau académique du SNICS/FSU

BESOIN D'ETRE CONVAINCUS ???

Alors, entre deux urgences, passage, soins, etc… prenez le temps de lire sur le site de l'assemblée nationale :

1) **Le document parlementaire n°3968 : Rapport d'information du comité d'évaluation sur la médecine scolaire, novembre 2011.**

Dans ce document, l'académie de LILLE a collaboré aux travaux lors d'une réunion au rectorat le 27 juin 2011 ; ont participé : l'ICTD du Pas de Calais (Mme D DEVISE), une infirmière (Mme M SADIK) des médecins scolaires et des personnels EN.

2) **Le document parlementaire n°350 : rapport d'information sur la mise en œuvre des conclusions de ce rapport d'information 3968 sur la médecine scolaire, novembre 2012.**

Ce rapport pose clairement les questions suivantes :

Se plaçant dans la perspective d'un futur projet de loi de santé publique, les rapporteurs réaffirment l'intérêt que présente le regroupement au sein d'un même corps interministériel des professionnels de santé de la fonction publique d'État intervenant dans le champ de la prévention, sous l'intitulé par exemple de « médecin de prévention et de santé publique ». Ce corps serait assorti de différentes voies de spécialisation.

M. François de Rugy : Je m'associe aux propos de François Brottes quant à la nécessité d'un partenariat avec les collectivités locales.

À quel ministère – Éducation nationale ou Santé – rattacher les médecins et infirmières scolaires ?

Je vous incite à en prendre connaissance pour mieux en comprendre les enjeux.

RETOUR EN ARRIERE, VOUS AVEZ DIT RETOUR ???

Le SNICS a été reçu le 7 novembre par Bernard Lejeune pour faire le point sur le suivi du A et permettre surtout de vérifier les engagements qui s'y rattachent. Nous sommes revenus également sur la note envoyée à tous les recteurs qui désignait le SNICS comme un agitateur. B. Lejeune a tenté de feindre l'incompréhension mais a été au bout du compte bien incapable de confirmer que le Ministre conserve bien la gouvernance et le pilotage de la santé. Il a proposé de poser la question au Ministre dans la journée afin que nous ayons une réponse écrite.
Pour vous rendre compte de l'état du dialogue social engagé avec ce cabinet, vous trouverez la nouvelle interpellation écrite du SNICS suite à cette réponse.
Comprenez bien que la décision du conseil national à s'engager sans réserve pour mobiliser un maximum de collègues dans la rue est le seul moyen aujourd'hui qu'il reste aux infirmières de l'Education nationale pour défendre leur profession, leur autonomie et le sens de leur recrutement à l'Education nationale.
J'espère que tout le monde mesure les enjeux de cette manifestation.
…Pour être plus précise, vous devez savoir que les infirmières de l'Education nationale sont farouchement opposées à un pilotage médical de la santé des élèves dont les partisans tentent, par tous les moyens, de réhabiliter la notion de service de santé scolaire et d'équipe médico-sociale. C'est une conception de la santé que les infirmières de l'Education ne partagent absolument pas en raison de son approche restrictive et appauvrie de la santé, déconnectée des réalités quotidiennes dans les établissements et des réponses que l'Ecole doit y apporter.
Notre profession à l'Education nationale, a acquis au cours de son histoire de par sa fonction de premier recours en tant que professionnel de la santé ***("l'accueil, l'écoute, les soins pour quelque motif que ce soit dès lors qu'il a une incidence sur la santé et la scolarité****") une remarquable autonomie au service principalement des élèves et de leur réussite scolaire et dans l'intérêt des équipes éducatives et pédagogiques. Cet exercice se distingue des autres secteurs en ce sens que l'infirmière agit au cœur d'une équipe éducative et pédagogique et non dans une équipe strictement médico-sociale comme c'est "naturellement" le cas dans les autres secteurs de la profession.*

En tentant d'enfermer les infirmières dans un "service" composé d'une équipe médico-sociale, on enlève aux équipes éducatives et pédagogiques la contribution spécifique des infirmières au quotidien dans les établissements en réorientant les questions de santé à partir du seul prisme médical.

Congrès FSU de Poitiers : Pour défendre le syndicalisme professionnel, votez jusqu'au 29 novembre

Tous les syndiqués ont reçu le recto-verso du SNICS dans lequel se trouve le bulletin de vote à découper et mettre sous enveloppe selon les modalités indiquées. Je vous invite à vous exprimer pour une orientation fédérale qui préserve la place d'un syndicalisme de métier vital pour notre profession. Fort de votre participation à ce vote, les délégués du SNICS au congrès de la FSU pourront faire entendre cette orientation.

Béatrice Gaultier
Secrétaire générale

Paris le 14 novembre 2012

Monsieur Vincent Peillon

Ministre de l'Education nationale

56 rue de Bellechasse
75007 Paris

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre des travaux que vous avez engagés pour la refondation de l'Ecole dès le mois de juillet dernier, vous aviez fort justement prévu un atelier consacré à la santé des élèves. Or, les conclusions issues de la concertation ont écarté de leurs préconisations ce qui constitue jusqu'à ce jour la spécificité des réponses de l'Ecole en matière de santé des élèves.

Pour notre profession, le cœur de l'activité réside dans sa capacité à répondre au quotidien aux demandes et aux besoins des élèves par l'accueil pour quelque motif que ce soit dès lors qu'il a une incidence sur leur santé et leur scolarité. Cette fonction crée les conditions pour permettre à l'élève de reprendre sa scolarité dans les meilleures conditions, de mettre en place un suivi des élèves si nécessaire, de travailler en équipe dans l'établissement et non à la périphérie, pour alimenter enfin la construction du volet santé du projet d'établissement.

Les infirmières de l'Education nationale que nous représentons à 64% ont suivi, avec attention, les travaux de refondation de l'Ecole et s'interrogent légitimement sur l'orientation de la santé que vous retiendrez suite à ces travaux.
Depuis, le SNICS s'est adressé à plusieurs reprises à votre cabinet afin d'obtenir une clarification concernant la gouvernance et le pilotage de la santé à l'Education nationale qui doivent rester, à notre sens, du ressort exclusif du Ministre de l'Education nationale.

L'absence de réponse à ces questions à ce jour, pourtant déterminantes pour réhabiliter le cœur des missions des infirmières au service des élèves au sein des équipes éducatives et pédagogiques, entretient la suspicion. En effet, les infirmières que nous représentons ont été écartées des débats au cours de la concertation au même titre que les textes définissant leur rôle dans l'Institution. (cf circulaire 2001-012 et 014 du 12 janvier 2001).

C'est la raison pour laquelle, je vous informe que les infirmières de l'Education nationale ont décidé de se mobiliser massivement à l'appel de notre organisation syndicale et se rendront devant le Ministère de l'Education nationale le 22 novembre à Paris pour entendre les réponses que vous devez leur apporter.

A cette occasion, nous avons l'honneur, **Monsieur le Ministre, de vous demander de nous accorder une audience.** Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération distinguée.